

CLUB DE PECHE SPORTIVE HYERES (C.P.S.H)

Base Nautique du Port Saint Pierre – 83400 – HYERES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

11 JANVIER 2020

Le 11 janvier 2020, sur invitation du Président Gérard CROSETTI, les Membres du Club de Pêche de Hyères se sont réunis a la Base Nautique du Port dans la salle Mistral, mise a disposition par la Ville de Hyères.

Ordre du jour :

- Rapport du Président G. CROSETTI
- Rapport du Trésorier J.H. POULY et quitus
- Compte rendu Ecole de pêche Ed. BLANCHET
- Point sur l'activité fédérale.
- Questions diverses.

Ouverture de la réunion :

Le Pdt. André ROQUEBRUN avait eu le plaisir l'an dernier d'ouvrir pour ses 80 ans la 41^{ème} édition.

A mon tour, et avec une année de plus de faire l'ouverture de cette 42^{ème} AG de votre Club. Merci, malgré une date si rapprochée des fêtes de fin d'année, pour votre présence.

Bienvenue aux nouveaux Membres, je souhaite qu'ils trouvent chez nous, la convivialité, l'amitié ainsi que le respect du milieu marin et de la réglementation, qui sont les valeurs de notre Club.

Félicitations pour sa présence, a notre vétéran Bernard DURLOT, un des Membres créateur avec André Roquebrun notre Président d'Honneur et Capitaine du « Bougnette ».

Je tiens a remercier la Municipalité, mais également le personnel de la Base Nautique pour la mise a disposition de ces locaux.

L'an dernier, suite a la démission du Pdt A. ROQUEBRUN, j'ai accepté de prendre la suite dans la mesure ou une équipe préparera les années à venir, je pense que nous sommes sur la bonne voie, mais il est toujours possible d'accepter des bonnes volontés.

Un prochain Conseil d'Administration devra pourvoir au remplacement de notre secrétaire.

Un homme de caractère, mais qui n'a pas su s'adapter a notre Région.
En provenance de l'Est, il a été membre du Saranier de la Londe, puis pendant deux ans du CPSH.
Il a vendu bateau et maison et a fait le chemin inverse pour retourner dans sa région d'origine.

Organisations et participations 2019 :

A Hyères

Le mauvais temps ne nous a pas trop aidé_cette année en ce qui concerne nos activités de pêche bateau.

-Le Challenge MOURCHOU, (bateau a soutenir) reporté puis annulé pour cause de vent.

-Le Prix de la Ville de Hyères (bateau haute mer) pas très beau temps, pour ne pas dire mauvais et de plus poissons absents.

Une quinzaine de participants, une seule prise validée par le Bateau LOULOU de notre Ami Christian Munoz du Club de Bandol.

-Le Challenge NATHBAR, cette année une réussite, beau temps et surtout nombreuses prises, (essentiellement bonites).

Classement : 1er ALMACO d'Alain et Colette BŒUF, avec un score exceptionnel.

2nd MAGE V de Gerard CROSETTI, Robert CALAIS et JC BOUFFARD

3^{ème} PAOLA de Ange PARIS & Cie

-La quatrième prévision, destinée aux Calmar a été annulée pour cause de mauvais temps.

A l'Extérieur :

Hendaye

Participation record au 3^{ème} National bateau, 17 Membres du Club avaient fait le déplacement à ce National pêche bateau sur la côte Aquitaine, un temps super, du poisson et surtout l'ambiance Basque.

70 pêcheurs en provenance des cotes Aquitaine, du Languedoc et de Paca
Deux jours de pêche ou nos Membres ont fait plus que participer.

- Classement Général :

1^{er} : Romain PETTAVINO avec 16. 990kg sur les deux jours.

5^{ème} : Robert CALAIS avec 12 900kg

-Classement Senior :

1^{er} : Romain PETTAVINO

-Classement Vétéran :

3^{ème} : Robert CALAIS

-Classement Dame :

1^{er} : Evelyne ROQUEBRUN 6 565 kg

4^{ème} : Michelle POULY 5 430kg

Le Club se place second par Equipe derrière l'YCPR de Marseille

On peut féliciter nos pêcheurs qui ont promis de faire encore mieux cette année a l'occasion

du 4^{ème} National bateau qui aura lieu en Occitanie, en attendant le 5^{ème} National qui devrait avoir lieu à Hyères.

A Toulon :

Concours organisé par le Club de l'Hippocampe, a l'origine prévu comme National traine.

Ce concours du fait de son déroulement n'a pas été validé par la FFPM.

15 bateaux participants, deux bateaux du Club étaient engagés.

-Le Bateau Mage V (G. CROSETTI) se classe 4^{ème}, le Bateau Bougnette (A. Roquebrun) se classe 6^{ème}

Il s'agit du Classement après correction.

Pas de thon rouge, uniquement du germon et du lancier.

Le prochain National Haute Mer aura lieu à Saint Tropez en septembre.

A Martigues

A l'occasion du National broumé, le bateau Mireille II de Jean Michel JACONO et son Equipage, se classe 3^{ème} a l'issue des 3 jours de compétition.

Le broumé, un type de pêche que nous ne pratiquons que très peu dans notre département mais qui commence a voir le jour sur le périmètre des Iles.

Rapport du Trésorier Jack Henry POULY :

Je vous remercie de votre présence, et j'en profite pour vous adresser mes meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année.

La bourse dont je tiens les cordons est en fait la vôtre, je ne suis là que pour faire en sorte qu'elle n'ait pas de fuite. C'est à vous de décider jusqu'ou il est possible de l'ouvrir.

Résultats de l'année écoulée :

- Produits de l'année 2019 :	21157 €
- Charges de l'année 2019 :	19721 €
- Solde positif	1436 €

Trésorerie :

Au 31 décembre 2019	40204€
- Banque + espèces :	10766 €
- Compte épargne :	29438 €

Je suis a votre disposition si vous souhaitez rentrer dans le détail des documents qui sont à votre disposition.

Sinon je vous demanderai de bien vouloir m'accorder votre quitus.

Je vous en remercie.

Jack Henry POULY
Trésorier

Quitus accordés à l'unanimité.

Rapport du responsable Ecole de pêche Edmond BLANCHET :

L'Ecole de pêche pour enfants a souffert cette année du mauvais temps, mais également du système mis en place au niveau des centres de loisirs, principaux clients au cours du mois de juillet.

Nous recevons également des enfants hors du système municipale mais en petit nombre. Les deux réunis une soixantaine d'enfants a participé aux sorties.

La modification et l'attribution d'une nouvelle structure va nous permettre de revenir au fonctionnement qui était en place au début de l'activité Ecole.

Pratique en mer, mais également et en fonction de la météo cours en salle, ou seront abordés la pêche mais également la mer et surtout le respect de l'environnement.

Deux nouveaux moniteurs, (Serge COURNIL et Richard CIAPPARA) fraîchement nommés par la Fédération Française des Pêcheurs en Mer, nous ont rejoint cette année.

Souhaitons que cette année, le beau temps sera de notre côté.

Edmond BLANCHET

Responsable de L'Ecole de Pêche

Les prévisions manifestations pêche cpsh :

- 11 ou 18 avril : Concours palangrotte
- 10 mai : Challenge MOURCHOU
- 20 juin : Concours palangrotte
- 08 aout : Prix de la Ville (haute mer)
- 09 octobre : Challenge Nath Bar (petite traine)
- 14 novembre : pêche calmar

Ces dates seront confirmées a l'issue de la prochaine AG Nationale de la FFPM.

Nationaux prévus.

- 21 au 24 mai : National Bateau

Nous essaierons de faire aussi bien ou mieux qu'a Hendaye et nous préparer pour l'année suivante, ou ce sera notre tour de recevoir.

- 19 ou 26 septembre National Haute Mer (date a confirmé a l'occasion de l'AG FFPM).

Vous trouverez sur le site de la FFPM, l'ensemble des manifestations sur nos Régions.

Concours locaux

Si nous souhaitons recevoir des participants des clubs voisins lors de nos Concours, nous nous devons de participer a leur Manifestations, je pense que vous le ferez dans la mesure du possible.

Nos actions locales et Fédérales :

Engagés au titre du CPSH ou de la FFPM dans de nombreuses structures, le Parc National de Port Cros, le Parc National des Calanques et depuis peu au Parc Régional de Camargue, Natura 2000, et sans compter les différentes réunions que nous avons avec les pêcheurs professionnels.

De quoi s'occuper, pas toujours avec bonheur, mais nous faisons en sorte d'être présent.

Si vous recevez les new-letters de la Fédé, vous avez pu constater nos différentes actions et interventions concernant nos activités de pêche locale ou nationale.

Invitation à l'Assemblée Nationale, Interdiction de pêche sur le plateau de Rochebonne, etc. Mais revenons au Parc National de Port Cros qui est pour nous locaux, celui qui nous concerne le plus.

La dernière en date, concerne la pratique de la pêche au Germon.

A la suite d'un courrier, remis en main propre au Directeur du Parc, puis d'un second lu devant l'Assemblée et enfin d'une troisième demande concernant la modification de l'arrêté réglementant la détention de plus de 20kg de prises (hors thon rouge) par bateau pour 4 pêcheurs, à l'intérieur de la zone adjacente. (Ramatuella à l'est, la Garde à l'ouest et 3 miles nautique sud des Iles).

Nous souhaitons sortir le Germons de cette réglementation, tout en admettant une limite à hauteur de 2 poissons par pêcheurs, toutefois limité à 5 unités par bateau, une demande plus que raisonnable.

Un quatrième rappel à l'occasion d'une réunion Adhoc réunissant l'ensemble des activités du Parc ou, enfin la direction du Parc accède à notre demande. Celle-ci toutefois devant être confirmée par le Conseil d'Administration du Parc avant présentation à la DIRM pour signature du préfet maritime.

Nous en étions à pratiquement 18 mois depuis la première demande.

Cet été nous apprenons que notre demande a été refusé par la DIRM, sauf, que cette Administration n'a pas été sollicité. Le dossier a été bloqué par le représentant de la pêche professionnelle siégeant au CA du Parc, qui se serait opposé à cette demande, du fait que depuis 2017 il n'y a plus de nouvelles autorisations délivrées à la pêche professionnelle pour ce poisson. Cela concerne la pratique de la palangre. « C'est du n'importe quoi !!! »

On nous a promis que le prochain CA réexaminera notre demande.

Un nouveau directeur adjoint rentre en fonction ces jours-ci, souhaitons que ce soit une personne qui soit plus ouverte à la pêche de loisir.

Vous avez pu constater les prises de position de notre fédération, Il est temps de faire entendre que nous représentons une force économique moins que négligeable et qu'à l'inverse « d'autres » nous ne coutons rien au contribuable.

Gerard CROSETTI
Pdt. du C.P.S.H

